



## Coupe de Moselle des Petites Catégories

**Samedi 8 MARS 2025**

Organisée à **Thionville**  
par **Escrime 3 Frontières**

Sous le parrainage du Comité Départemental d' Escrime de la Moselle

COMPLEXE DE LA MILLIAIRE  
71, RUE PAUL ALBERT  
57100 THIONVILLE

Horaires		Appel	Scratch
Épée H/D	M 11	9 H 30	9 H 45
Fleuret H/D	M 11	10 H 00	10 H 15
Épée H/D	M 9	11 H 45	12 H 00
Fleuret H/D	M 9	12 H 00	12 H 15
Épée H/D	M 13	14 H 00	14 H 15
Fleuret H/D	M 13	14 H 15	14 H 30



## Formule :

### Pour la catégorie M 9 :

Minimum 5 tireurs/poule, maximum 7 tireurs, puis tableau avec toutes les places tirées.

### Pour les catégories M11 et M13

Un tour de poule sans éliminés avec décalage par club, puis tableau d'élimination directe.

Rencontre par équipe M11 et M13 à l'issue de l'individuel.

Les équipes, mixtes et/ou interclubs seront composées sur place de 2 ou 3 tireurs.

La formule sera en fonction du nombre de participants (si moins de 3 équipes pas de compétition).

La formule favorisera la mixité, l'échange et permettra à chacun de faire un maximum d'assauts.

## Droit d'engagement :

10 € : Individuel / 15 € : Equipe

engagement à régler sur place au club organisateur.

## Inscriptions :

Les inscriptions des tireurs et arbitres doivent être enregistrées en ligne sur l'extranet de la FFE :  
avant le mercredi **5/03/2025** à 23h59.

Les inscriptions des tireurs étrangers devront parvenir au club organisateur à cette même date limite.

## Arbitrage :

À partir de 4 tireurs engagés filles et garçons confondus = 1 arbitre

À partir de 9 tireurs engagés filles et garçons confondus = 2 arbitres

## Règlement :

Application du règlement fédéral 2024/2025 pour les catégories concernées.

Se référer plus particulièrement au chapitre relatif au « Guide des bonnes pratiques pour les catégories M5 à M13 ».

## Rappels particuliers :

Accès aux pistes limité aux tireurs, entraîneurs, arbitres et organisateurs.

Port de chaussures de sport propres obligatoires.

Tenue blanche complète 350N FFE norme CE avec sous-cuirasse de protection 350N pour les M9 et M11, 800N pour les M13. Bas d'escrime ou chaussettes hautes.

Application de la réglementation FFE pour les tireurs étrangers (catégories, équipements, etc.)

Contrôles par les arbitres des tenues avant chaque poule et pour chaque match du tableau d'élimination directe.

Les armes sont contrôlées par les arbitres avant chaque match.

Il est rappelé que « les tireurs s'arment, s'équipent et s'habillent sous leur propre responsabilité », en l'occurrence sous celle de leur parent ou accompagnateur.



## **Règle de courtoisie :**

En application des directives de la FFE, des recommandations de la CNA et de la commission des Educateurs ainsi que du règlement des épreuves d'escrime (articles T.109, T.111) :

Les spectateurs, accompagnateurs ou enseignants ne doivent en aucun cas :

- intervenir directement auprès de l'arbitre ou lui manquer de respect,
- prodiguer des conseils techniques (règle de non intervention) pendant les matchs de poules ou d'élimination directe (sauf par l'accompagnateur durant les périodes réglementaires de repos dévolues à cet effet)

Par ailleurs « l'arbitre pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants **pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée.**

Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées » (en application de l'article T.131-2).

Le non-respect de ces règles entraînera l'application des sanctions prévues au règlement arbitral en vigueur (article T.81 et suivants, article T.170 relatif au tableau récapitulatif des sanctions).

## **Organisation arbitrage :**

L'arbitrage de chaque poule ou match d'élimination directe sera assuré par un binôme constitué : d'un arbitre en formation soit au niveau 'club' (en préparation pour présentation JNA de juin 2025) soit au niveau interdépartemental ou régional (cycle formation JNA 2024-2025) et, d'un arbitre diplômé et donc expérimenté (interdépartemental, régional) (décision AG CD57 du 20/11/2022).

Le référent par arme désigné par la commission d'arbitrage assure le suivi global des arbitres en formation CD57 et LREGE pour l'arme concernée (cycle formation JNA 2024-2025).

L'organisation se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits.

La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi soir précédant l'épreuve.

## **Directoire Technique :**

Il est composé des maîtres d'armes présents, des membres du Comité Directeur du club organisateur et du représentant du Comité d'Escrime de la Moselle.

Toute réclamation portant sur l'organisation ou l'arbitrage devra être déposée directement auprès du Directoire Technique.

## **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

## **Contact :**

Mail : [secrtaire@escrime-3-frontieres.fr](mailto:secrtaire@escrime-3-frontieres.fr)

Tel : +33.(0)6.71.24.91.74

## **Mesures sanitaires :**

La compétition se fera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au jour de cette compétition.

## **Restauration :**

Restauration et buvette sur place.

Interdiction de consommer aux abords des pistes d'escrime.

La salle est propre à votre arrivée, elle doit l'être à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises à disposition à cet effet.

Merci pour votre compréhension.